

SODAC

Schéma d'orientation
des arts du cirque
en Île-de-France
2026 > 2036





Édito

Le Schéma d'Orientation Des Arts du Cirque (SODAC) en Île-de-France a été engagé par la DRAC au début de l'année 2022. Sa gouvernance a été confiée à L'Azimut Pôle national cirque en Île-de-France.

Nous avons le plaisir de vous partager, dans ce document, le résultat de ce travail collectif, présenté le 13 avril 2026 au Cirque électrique.

Ce moment est important pour toute la filière, pour les institutions, les collectivités et les partenaires. Il marque l'aboutissement d'un travail mené dans un esprit d'horizontalité, au long cours, fondé sur ce temps que l'on choisit de s'accorder ensemble pour partager, écouter, concerter, imaginer et construire. C'est toute la philosophie de ces schémas d'orientation, qui constituent un outil de politique publique auquel nous sommes très attachés. La DRAC a fait le choix d'y consacrer une attention soutenue et des moyens conséquents, à la hauteur de l'enjeu.

La DRAC est attentive à toutes les disciplines, mais certaines d'entre elles appellent, par leur économie, leurs conditions de production, leurs singularités et leurs besoins de structuration, un soutien plus particulier. Ainsi, si le schéma des arts du cirque est le premier à aboutir, des démarches similaires sont engagées pour les arts visuels, la danse et la musique, et nous les envisageons, par la suite, pour d'autres secteurs.

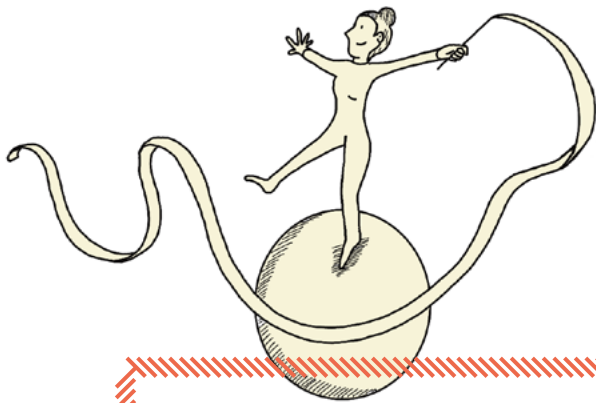
Ce travail intense a pu être conduit grâce à l'engagement de tous. Je remercie en tout premier lieu Marc Jeancourt et Delphine Lagrandeur pour le Pôle national cirque, Yannis Jean et Ariane Pouget pour le Syndicat des cirques et compagnies de création, ainsi que la Région Île-de-France, qui ont œuvré au sein du comité technique de suivi. Je remercie très chaleureusement l'ensemble des acteurs de la filière qui ont participé, nombreux et enthousiastes, confirmant ainsi l'esprit de solidarité, d'ouverture et d'engagement qui la caractérise. Enfin, je salue la participation de l'ensemble des départements et de la Ville de Paris, qui ont témoigné d'un vif intérêt pour la démarche et seront des acteurs déterminants dans la mise en œuvre concrète des actions, ainsi que nos partenaires, notamment Artcena et l'ONDA.

Le texte que nous partageons n'est en aucun cas un point final. Il constitue une base pour la suite. L'enjeu est désormais de faire vivre cette dynamique dans la durée, en maintenant le dialogue entre les acteurs, en suivant la mise en œuvre de la feuille de route et en l'actualisant lorsque cela sera nécessaire.

C'est dans cet esprit qu'il est proposé de prolonger la démarche par l'installation d'un comité technique de suivi actualisé et d'un comité de pilotage, et de cheminer vers une conférence permanente régionale des arts du cirque.

Le cirque, c'est une histoire, une diversité, un rapport puissant au collectif, une atmosphère, un état d'esprit. C'est aussi, pour beaucoup, une première porte d'entrée vers la culture, que l'on y vienne comme spectateur ou comme praticien. L'ambition est de porter plus haut encore, ensemble, le cirque en Île-de-France, dans toute la diversité de ses acteurs et de ses territoires.

Edward de Lumley,
Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France



Rappel de la démarche

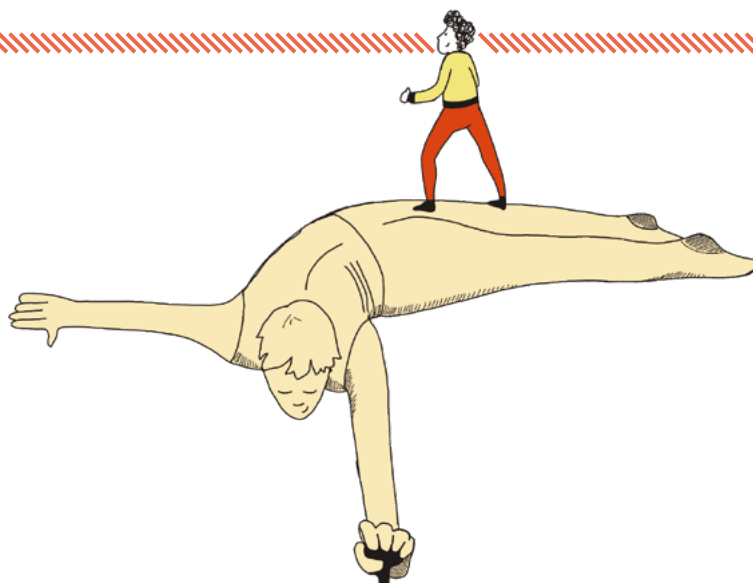
Une phase 1

- Constitution du comité technique en **mars 2022**
- Lancement officiel de la démarche avec le comité de pilotage, le **1^{er} novembre 2022**, au Théâtre Firmin Gémier / Patrick Devedjian d'Antony
- Réalisation d'un état des lieux confié à l'agence On va vers le beau **en 2022 et 2023**
- Présentation de l'état des lieux au comité de pilotage, le **1^{er} février 2024**, au théâtre Silvia Monfort à Paris

Une phase 2

- Analyse des enseignements issus de l'état des lieux **en 2024**
- Démarche de concertation avec organisation d'ateliers thématiques, menés par l'agence PARDi! **au printemps 2025**
- Échanges bilatéraux du COTECH avec les départements, la Ville de Paris, ARTCENA et ONDA **en juin 2025**
- Élaboration d'une première proposition de schéma au **2nd semestre 2025**
- Présentation de ces premières propositions au comité de pilotage, le **10 octobre 2025**, dans les locaux de PARDi! à Paris
- Finalisation des propositions **1^{er} trimestre 2026**
- Présentation du schéma définitif le **13 avril 2026** au Cirque Électrique à Paris

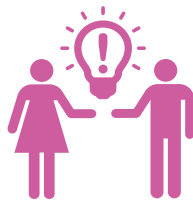
Début de la phase opérationnelle 2^e trimestre 2026



Le SODAC en chiffres



80
participants



8
ateliers participatifs
pour un total de 28h



50h
d'entretiens au cours
de 26 séances



130 heures
de rédaction et relecture
des documents
de la phase 1 et de la phase 2



90 000 €
engagés par la DRAC



5
comités de pilotage
pour un total de 18h



34
comités techniques
pour près de 60h

Légendes des pictogrammes

COÛT

€
FAIBLE < 30 000 €

€€
MOYEN entre
30 et 100 000 €

€€€
ÉLEVÉ + 100 000 €

PRIORITÉ

⚠
FAIBLE

⚠⚠
MOYENNE

⚠⚠⚠
IMPORTANTE

TEMPORALITÉ

🕒
COURTE < 2 ans

🕒🕒
MOYENNE
entre 2 et 5 ans

🕒🕒🕒
LONGUE > 5 ans

Voici LA FEUILLE DE ROUTE DU SODAC

LE SODAC A POUR OBJECTIF DE CONSOLIDER LA STRUCTURATION DU SECTEUR, AMÉLIORER OU RECHERCHER LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS CONSTRUIRE DANS LE TEMPS, PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS

p.8

1 SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION

1.1 Fonds Filière Cirque p.9

1.2 Garantie au déficit p.10

1.3 Aide à la diffusion en espace rural p.11

1.4 Soutien au fonctionnement et conventionnements des lieux intermédiaires p.12

4 p.24 ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

4.1 Inclusion du cirque dans les parcours ou schémas d'orientation d'EAC p.25

4.2 Lien à l'Éducation nationale p.26

4.3 Formation des professionnels à la conception de projets EAC p.27

4.4 Des résidences territoriales d'EAC dédiées au cirque p.28

5 p.30 VISIBILITÉ ET PROMOTION DU CIRQUE DE CRÉATION

5.1 Soutien à la mobilité des équipes artistiques et à leur visibilité professionnelle à Paris p.31

5.2 Plateaux de cirque (salle et extérieur) p.32

5.4 Valorisation de l'offre du cirque contemporain auprès du public p.34

5.3 Faire connaître et valoriser le cirque contemporain auprès des élus p.33

PARTENAIRES FINANCIERS

LIEUX MÉDIAS

PUBLICS

TERRITOIRES

CRÉATEURS

FORMATIONS

SODAC

SCHEMA D'ORIENTATION DES ARTS du CIRQUE

2 DIFFUSION Sous CHAPITEAU p.14

- 2.1 Cartographie et recensement des espaces d'accueil de chapiteaux p.15
- 2.2 Soutien à la réalisation d'espaces permanents / semi-permanents p.16
- 2.3 Longues séries de cirque sous chapiteaux à Paris p.17
- 2.4 Rencontre annuelle "Chapiteaux cirque et territoire" p.18

3 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS p.20

- 3.1 Espaces d'entraînement des artistes de cirque p.21
- 3.2 Espaces mutualisés de stockage et aires de stationnement p.22
- 3.3 Intégrer les arts du cirque dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme transitoire p.23

6 STRUCTURATION COORDINATION ET GOUVERNANCE DE LA FILIÈRE p.36

- 6.1 Création d'un second Pôle national cirque p.37
- 6.2 Observation et concertation p.38
- 6.3 Gouvernance : Comité technique, comité de pilotage et conférence permanente régionale des arts du cirque p.39
- 6.4 Les missions des organes de gouvernance p.40

@ SOPHIE LE PENNER



1/

Soutien à la création et à la diffusion

Le cirque est un art d'hybridation et d'innovation. Les propositions qui suivent s'inscrivent dans cette dynamique. Elles visent à sécuriser l'emploi, encourager la coopération entre acteurs et développer la présence du cirque contemporain sur l'ensemble du territoire francilien. L'enjeu est double : consolider les conditions dans lesquelles les œuvres se créent et se diffusent, et élargir les territoires et les publics qu'elles atteignent, avec une attention particulière aux zones les moins bien dotées en offre culturelle.

1.1 Fonds Filière Cirque

Objectifs

- ✎ Si la filière cirque francilienne développe de nombreuses collaborations entre acteurs pour répondre aux enjeux de la diffusion ou de la production (résidence, mutualisation d'accueil entre lieux, coopération entre lieux et compagnies, etc.), ces initiatives, pourtant vertueuses, sont trop peu valorisées et accompagnées.
- ✎ La création d'un Fonds Filière Cirque répond au besoin majeur de mieux valoriser et soutenir, dès leur émergence, les initiatives innovantes. Cet outil offre un cadre souple d'intervention pour expérimenter de nouvelles formes d'action et pratiques professionnelles, au plus proche des initiatives et des besoins du secteur.

Propositions

- **La mise en place d'un projet annuel dédié à l'innovation et l'expérimentation**

Le Fonds Filière Cirque fonctionnerait sur le modèle d'appel à projet annuel : les projets sélectionnés seraient ceux mettant en œuvre des processus de production ou de diffusion en coopération ou en mutualisation entre acteurs de la filière francilienne (coopération artistes/écoles/lieux pour expérimenter des modes de production, de diffusion, pour des présences artistiques renforcées dans les structures et sur les territoires, pour de la mise en réseau). Différents leviers d'actions opérationnelles pourront être mobilisés, existants (société en participation, résidences, etc.) ou à adapter et inventer.

La rédaction du cadre de l'appel à projet, des conditions d'éligibilité et du périmètre de ce fonds pourrait être un des objectifs confiés au comité technique permanent (cf. Proposition 6.3).

- **Un outil mutualisé**

Ce fonds pourrait être abondé par des financements dédiés des collectivités territoriales et de la DRAC, notamment dans le cadre du plan « Mieux produire, mieux diffuser », en complément de l'apport des acteurs eux-mêmes – qu'il s'agisse d'apport en industrie, d'ingénierie de projet ou de la part de leurs ressources dédiées à ces projets – dont la mobilisation constituerait un levier de valorisation des coopérations engagées.

- **Un pilotage partagé**

La sélection des projets et l'orientation du fonds s'appuierait sur une gouvernance partagée entre les représentants des différentes composantes de la filière, par exemple : Territoires De Cirque, Fédération Régionale des Écoles de Cirque en Île-de-France (FREC IDF), Syndicat des cirques et compagnie de création (SCC), et les partenaires.

La mise en œuvre administrative et opérationnelle pourrait être confiée à un acteur du territoire existant ou reposer sur une structure créée pour cela.

COÛT

€€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ





1.2 Garantie au déficit

Objectifs

- ✎ En Île-de-France, les compagnies de cirque contemporain font face à des enjeux structurels particulièrement marqués : difficultés économiques d'accueil de certains spectacles sous chapiteau, impossibilité d'allonger les séries, fragilité des exploitations à la recette, complexité de construction de tournées cohérentes sur un territoire de transit national et international fortement contraint.
- ✎ Le dispositif de garantie au déficit est conçu comme un levier de sécurisation de la prise de risque, entièrement orienté vers le soutien à l'emploi. Il vise à garantir la rémunération des salariés artistiques et techniques, en évitant que le risque économique lié à l'exploitation à la recette ne soit reporté sur eux. Pensée comme une expérimentation maîtrisée, elle est strictement encadrée, plafonnée et activable uniquement en cas de déficit réel.
- ✎ Ce dispositif permettrait l'allongement des séries, ainsi que la structuration de tournées plus cohérentes, en facilitant l'autodiffusion entre deux dates d'exploitation ou par l'ajout d'une ou deux dates en co-réalisation à la suite d'une date isolée en cession.

Propositions

• Activation de la garantie

L'aide serait versée directement à l'employeur du plateau artistique, sur la base de la billetterie réellement encaissée, dans la limite de 100 % HT, 120 % pour les séries de plus de cinq représentations, intégrant les coûts de montage et de démontage. La prise en charge serait calculée sur la base des minima conventionnels des salariés directement concernés majorés de 15 % au titre des frais administratifs, constituant le coût plancher d'exploitation.

Les subventions spécifiques à la diffusion seraient déduites du coût plancher d'exploitation.

• Périmètre d'application

Le dispositif s'appliquerait à l'autodiffusion intégrale, ou à la coréalisation garantissant au minimum 70 % de la billetterie à la compagnie. À Paris et en petite couronne, une dérogation autoriserait un partage de la billetterie à 50/50.

Son utilisation serait modulée selon la nature du lieu d'exploitation :

- Lieux labellisés : minimum de 50 % des dates en cession et prise en charge par le programmateur ;
- Scènes conventionnées et théâtres de ville : au moins deux représentations en cession pour les spectacles hors chapiteau et prise en charge des frais ;
- Autres lieux : pas de restriction spécifique ;
- Autodiffusion sous chapiteau : l'aide serait conditionnée à une exonération du droit de place (ou subvention équivalente) et / ou à la prise en charge des fluides par la collectivité.

Ce dispositif pourrait éventuellement être pris en charge par le biais d'un fonds dédié, type fonds filière (cf. Proposition 1.1).

COÛT
€€€

PRIORITÉ
⚠⚠⚠

TEMPORALITÉ
🕒🕒

1.3 Aide à la diffusion en espace rural

Objectifs

- ✎ L'Île-de-France présente des contrastes territoriaux marqués entre l'hyper urbanité parisienne et les zones rurales de grande couronne. Ces territoires, souvent dépourvus d'offre culturelle pérenne, restent difficiles d'accès pour le spectacle vivant, et plus encore pour le cirque sous chapiteau dont les contraintes logistiques freinent la diffusion.
- ✎ Créer une aide spécifique à la diffusion en espace rural, articulée avec les dispositifs régionaux existants, permettrait d'irriguer les communes faiblement dotées en offre culturelle et ainsi de faire découvrir à tous les publics la diversité des esthétiques circassiennes.

Propositions

• Aide à la diffusion en espace rural

L'aide serait inversement proportionnelle à la population de la commune d'accueil, avec des critères de diversité et d'émergence artistiques. Elle concernerait les créations dans leurs deux premières années de diffusion.

Critères envisagés pour l'aide :

- Plafonnée à 50 % du contrat de cession ;
- Encadrée entre 500 € et 2 500 € par représentation ;
- Maximum 15 représentations aidées par spectacle sur deux ans ;
- Plafond annuel de 4 000 € par organisateur (5 représentations maximum).

Les compagnies disposant d'un outil mobile de diffusion font face à des coûts de montage et démontage qui découragent les plus petites communes de les accueillir ou de programmer plusieurs représentations. Or, les dates isolées ne permettent pas d'absorber ces coûts et freinent les perspectives de tournée régionale. Le dispositif devrait donc être explicitement ouvert aux structures équipées d'outils mobiles de diffusion.

• Intégration des chapiteaux dans les dispositifs régionaux de diffusion existants

Pour renforcer l'effet levier, plusieurs adaptations des règlements d'intervention régionaux pourraient être proposés afin de mieux prendre en compte les spécificités de ces lieux de spectacles itinérants.

- Intégrer les Établissements recevant du public (ERP) de type Chapiteaux, tentes et structures (CTS) dans la liste des lieux organisateurs ;
- Intégrer la notion de « lieux d'implantation » dans les critères d'éligibilité à l'aide régionale à la diffusion — permettant de comptabiliser les espaces où s'installent un chapiteau, indépendamment du chapiteau lui-même ;
- Reconnaître jusqu'à 50 % de dates en autodiffusion dans le calcul du nombre de dates éligibles à l'aide à la diffusion. L'aide ne serait pas versée sur ces dates, mais leur prise en compte créerait un effet levier décisif pour structurer des tournées rurales viables. Ces dates pourraient par ailleurs bénéficier d'un dispositif complémentaire de type garantie au déficit.

COÛT

€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



1.4 Soutien au fonctionnement et conventionnements des lieux intermédiaires

Objectifs

- ✎ Les lieux intermédiaires et indépendants, divers par nature, disposent d'un fort ancrage local. Leur développement a été accompagné ces dernières années tant par la DRAC que par les dispositifs régionaux (permanence artistique et culturelle, accompagnement).
- ✎ En Île-de-France tout particulièrement, plusieurs de ces lieux (Noctambules, Nil Obstrat, SHAM, etc.) jouent un rôle clé dans le repérage, l'accueil, la structuration des compagnies de cirque, et offrent souvent des solutions aux besoins concrets et immédiats (espace de stockage, de parking pour un convoi, d'entraînement), aux structures franciliennes et nationales.
- ✎ Face à l'occupation saturée des espaces de résidence des lieux labellisés et conventionnés, ils constituent un réseau complémentaire indispensable pour l'accueil en résidence des compagnies. Ils jouent aussi régulièrement un rôle moteur pour des équipes artistiques en développement, auxquelles ils fournissent conseils, ingénierie et expertise, notamment sur les aspects administratifs ou logistiques.
- ✎ Les lieux intermédiaires s'appuient sur une économie mixte couplant majoritairement subventions ponctuelles et ressources propres.
- ✎ Si la Région et la DRAC disposent de lignes de soutien au fonctionnement des lieux intermédiaires, peu de collectivités privilégient ces modes de soutien, et les dispositifs existants couvrent mal les coûts d'accompagnement des équipes artistiques, et les charges de fonctionnement des différents espaces (stockage, entraînement...).
- ✎ En l'absence d'une prise en charge suffisante, la pérennisation de ces actions au bénéfice de la filière est fragilisée et repose en grande partie sur la seule implication personnelle des équipes.

12

Propositions

- Afin de consolider et de sécuriser l'activité de ces lieux, l'ensemble des collectivités territoriales concernées (départements, Ville de Paris et groupes de communes) serait invité à renforcer le soutien au fonctionnement de ces lieux, et à s'inscrire dans une démarche de conventionnement pluriannuel avec les lieux intermédiaires engagés dans le soutien aux structures des arts du cirque.
- Ce conventionnement viserait à couvrir les charges fixes de la structure, et notamment celles liées à l'activité d'accompagnement réalisée au bénéfice des acteurs de la filière afin d'en assurer la continuité et la qualité : masse salariale, frais de mise à disposition des espaces (stockage, entraînement, stationnement), coopération et mutualisation. Il serait cumulable avec les aides spécifiques attachées aux différents projets.

COÛT

€

PRIORITÉ

⚠ ⚠ > ⚠ ⚠ ⚠

TEMPORALITÉ

🔄 > 🔄 🔄



CIRCUS REMAKE
Maroussia Diaz Verbèke
et Élodie Royer
Cie 3^e cirque
© Studio Cui Cui / Aude Boissaye



2/

Diffusion sous chapiteau

Le chapiteau est l'outil emblématique du cirque. Il porte en lui la capacité unique à investir les territoires, créer l'événement et aller à la rencontre des publics. En Île-de-France, son déploiement se heurte à plusieurs obstacles : rareté des espaces d'accueil identifiés, absence de terrains viabilisés, difficulté d'accès à Paris intra-muros... La levée de ces freins est au cœur des propositions qui suivent. Elles articulent cartographie des espaces disponibles, viabilisation de sites permanents, retour du cirque contemporain sous chapiteau à Paris et mise en relation des compagnies et opérateurs territoriaux.

2.1 Cartographie et recensement des espaces d'accueil de chapiteaux

Objectifs

- ✎ De nombreux freins subsistent en Île-de-France pour l'accueil de spectacles sous chapiteau, des compagnies locales ou des compagnies de passage sur le territoire. La difficulté à identifier les espaces d'accueil de chapiteaux, possibles ou existants, dans la région, limite la capacité des compagnies à présenter leurs spectacles sous chapiteau, et au répertoire de se développer.
- ✎ Mieux identifier les espaces existants pourrait avoir un effet levier favorable pour la construction de tournées cohérentes par les compagnies et accompagner le développement de programmations mutualisées entre lieux culturels. Ces espaces pourraient ainsi accueillir des spectacles en coréalisation et en autodiffusion, en prolongement, ou non, de dates en cession sur le territoire, et favoriser l'allongement de séries et la rationalisation des tournées.
- ✎ Cela favoriserait le développement du cirque sous chapiteau en Île-de-France, en limitant les déplacements des structures en tournée et leur empreinte carbone, tout en encourageant l'émergence de circuits régionaux cohérents à l'échelle du territoire francilien.
- ✎ Par ailleurs, sur un territoire très divisé entre la métropole parisienne, et un maillage de communes rurales peu ou pas pourvues d'équipements culturels, l'accès aux lieux de spectacle demeure contraint par le réseau de transport.
- ✎ Le développement de ces espaces pourrait favoriser le rapprochement des spectacles des habitants de ces territoires et avoir un effet positif en matière d'accessibilité et de démocratisation culturelle. À condition de disposer d'une pluralité d'espaces aptes à accueillir chapiteaux et outils mobiles de diffusion dans chaque bassin de population, sans sélection des projets ni programmation préalable (sur le modèle de l'espace d'accueil de chapiteaux à Bordeaux).

15

Propositions

• **Élaboration d'un cahier des charges**

Un cahier des charges serait rédigé par les équipes professionnelles de la filière, par exemple dans le cadre du COPIL+ (cf. Chapitre 6).

• **Identification des lieux d'accueil en lien avec les collectivités territoriales**

En lien avec les municipalités et associations d'élus telles que l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) ou l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), et avec l'appui éventuel des services techniques de chaque département, un recensement serait effectué sur la base de ce cahier des charges. Cette identification porterait notamment sur les parcs, friches et espaces publics disponibles. Les lieux ainsi recensés feraient l'objet d'une qualification technique précisant leurs capacités d'accueil, leurs contraintes réglementaires et les conditions de mise à disposition.

• **Mise en place d'une plateforme de recensement**

Une plateforme de recensement des espaces d'accueil de chapiteaux serait développée, en s'appuyant, par exemple, sur le répertoire Itinérances du SCC.

COÛT

€

(mutualisation possible)

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ





2.2 Soutien à la réalisation d'espaces permanents / semi-permanents

Objectifs

- ✎ De nombreuses communes d'Île-de-France disposent de terrains propices à l'accueil de chapiteaux, sans pour autant bénéficier des capacités financières nécessaires à leur aménagement. Ces territoires restent ainsi peu ou pas desservis par les circuits de diffusion classiques, au détriment direct des populations locales. Lorsqu'il s'agit d'espaces semi-permanents, le terrain est restitué dans son état initial à l'issue de l'exploitation, et la commune en retrouve la pleine disponibilité pour d'autres usages.
- ✎ La viabilisation d'espaces permanents ou semi-permanents dédiés à l'accueil de chapiteaux constituerait un levier essentiel pour rapprocher les spectacles de cirque des habitants et élargir la diffusion de cette discipline sur l'ensemble du territoire francilien. Ces espaces offriraient aux compagnies des points d'ancrage stables pour s'installer dans des communes aujourd'hui écartées des circuits traditionnels de programmation.

Propositions

16

• Soutien à la viabilisation d'espaces d'accueil

La création d'un dispositif conjuguant un soutien du ministère de la Culture et des collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités) permettrait de prendre en charge la réalisation d'espaces d'accueils remplissant les conditions minimales nécessaires pour l'accueil dans de bonnes conditions de chapiteaux de cirque contemporain et notamment :

- Des espaces adaptés : avec raccord électrique et arrivée d'eau, terrain plat (idéalement légèrement bombé pour favoriser l'évacuation des eaux de pluie), pinçable, non inondable, de dimension 50m x 50m minimum, avec possibilité de triphasé 360 A, arrivée d'eau et évacuation des eaux usées, possibilité d'installation d'un campement, avec accès poids lourds, voire espaces viabilisés, espaces desservis en transports en commun.
- L'accessibilité pour les publics, espace "agréable" pour le public.
- Des transports publics pour accéder à l'espace durant les heures de spectacle (permanents ou provisoires).

• Incitation à l'exonération du droit de place des cirques contemporains

Une condition d'éligibilité à ce dispositif pour les communes serait l'exonération des droits de place pour les cirques contemporains (décision en conseil municipal) ou l'automatisation d'une subvention qui viendrait compenser ce coût pour l'équipe artistique accueillie.

Ces propositions pourraient opportunément être accompagnées, d'un guide à destination des élus des municipalités et des partenaires pour inciter à la mise en place de ces espaces (cf. Proposition 5.3), et de la mise en place d'une garantie au déficit (cf. Proposition 1.2).

COÛT
€€€

PRIORITÉ
⚠⚠⚠

TEMPORALITÉ
🕒

2.3 Longues séries de cirque sous chapiteaux à Paris

Objectifs

- ✎ Paris a été durant des années un point de visibilité du cirque contemporain sous chapiteau, principalement grâce à l'espace chapiteau du parc de La Villette où étaient programmés plusieurs spectacles par an.
- ✎ L'émergence et la notoriété de nombreuses compagnies françaises doivent beaucoup à ces programmations régulières, sur de longues durées et respectueuses d'une certaine diversité des esthétiques.
- ✎ Depuis longtemps maintenant l'écrasante majorité des artistes de cirque contemporain qui travaillent sous chapiteaux ne présentent pas leurs spectacles à Paris (ce qui n'est pas le cas des artistes qui travaillent en salle).
- ✎ On compte de rares exceptions à ce constat portées par des opérateurs déterminés (Le 104 qui accueille le Cirque Trottola dans sa nef, le théâtre du Rond-Point qui "coince" le Cirque Aïtal derrière ses locaux, le festival "Village de Cirque" porté par 2R2C sur la pelouse de Reuilly).
- ✎ Le cirque traditionnel quant à lui se taille la part du lion avec une offre très conséquente particulièrement en fin d'année.
- ✎ Il est indispensable que Paris puisse à nouveau jouer un rôle majeur dans la vie du cirque contemporain sous chapiteau, que la capitale redevienne une vitrine pour ces écritures populaires et exigeantes, que les compagnies puissent enfin rencontrer un public nombreux et s'offrir les moyens de leur propre croissance en touchant la presse nationale (qui ne se déplace pas toujours dans les grands festivals) et les professionnels (particulièrement ceux qui programment dans des lieux généralistes).

17

Propositions

- Il serait proposé que deux ou trois compagnies de cirque contemporain sous chapiteau puissent présenter leur travail chaque année, à la même période, sur une longue série dans Paris intra-muros.

Pour réaliser ce projet il conviendrait de :

- Installer un partenariat durable avec la Ville de Paris en particulier sur le choix et la viabilisation du terrain mais aussi sur les moyens de communication. Il faut imaginer une manière originale de présenter ce temps fort qui fasse échos à l'offre traditionnelle de Noël.
- Faire une sélection des projets sur la base de la qualité artistique des spectacles et de leur diversité. À cet égard, il reviendra au COTECH+ (cf. Chapitre 6) d'imaginer un groupe de programmation intégrant artistes, lieux (notamment le Pôle national cirque) et la Ville de Paris.
- Choisir une structure porteuse déjà existante de l'événement (comme 2R2C par exemple) ou en créer une.
- Trouver un financement pour les compagnies qui soit respectueux des conditions de travail des artistes et techniciens.

COÛT
€€€

PRIORITÉ
⚠️⚠️⚠️

TEMPORALITÉ
🕒🕒

2.4 Rencontre annuelle “Chapiteaux cirque et territoire”

Objectifs

- ✎ Les observateurs du cirque contemporain partagent assez largement un constat : de nombreuses compagnies cherchent des espaces pour implanter leurs chapiteaux pour des durées variables et à des fins différentes : diffusion de leur spectacle, répétitions, ateliers, stages, entraînements...
- ✎ En face, les opérateurs susceptibles de les accueillir sont variés par leur taille, leur niveau de professionnalisme et leur connaissance du cirque : les scènes labellisées ou non, les associations, les collectivités territoriales telles que les départements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes...
- ✎ Ces opérateurs peuvent également avoir des besoins non exprimés auxquels la « structure chapiteau » serait susceptible de répondre : réunions, journées des associations, spectacles particuliers, fêtes...
- ✎ Or ces deux mondes se connaissent mal et peinent à se rencontrer. L'objectif serait donc de créer les conditions d'une mise en relation directe et régulière entre compagnies et opérateurs à l'échelle d'un territoire.

18

Propositions

- Les rencontres annuelles viseraient à réunir le maximum d'opérateurs d'un territoire et à leur présenter un groupe de compagnies exprimant des besoins différents d'implantation. Par exemple, une équipe artistique chercherait un espace modeste pour poser une yourte autoportée durant 15 jours, un chapiteau de taille moyenne proposerait un mois d'ateliers, etc.
- La rencontre se déroulerait en une demi-journée divisée en deux temps : présentation par les différentes compagnies de leurs besoins (espaces, financements, mobilisation du public) et de ce qu'elles peuvent offrir (spectacles, ateliers, chapiteau...), puis un temps d'échange permettant de tisser les premiers fils d'une future coopération.
- Dans certains cas, des liens simples et directement réalisables pourraient se nouer : une ville mettrait à disposition un terrain en apportant un soutien minimal sur les fluides et la protection du site. Dans d'autres cas, un projet de coopération plus complexe se construirait directement entre l'opérateur et la compagnie, ou avec l'appui d'équipes ressources (un théâtre du territoire, le Pôle cirque...).
- Il conviendrait de :
 - Choisir un territoire délimité pour expérimenter cette initiative. L'échelle du département paraît la plus adaptée, notamment si le conseil départemental participe à la mobilisation.
 - Réunir des compagnies originaires de toute la France sur la base d'un appel à candidatures. Si les candidatures étaient très nombreuses, une sélection pourrait être opérée afin de proposer la plus grande variété de situations. Aucun critère artistique n'entrerait en jeu.
 - Prévoir des conditions financières correctes pour les équipes artistiques.

COÛT

€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ





L'ABSOLU
Boris Gibé
Cie Les Choses de rien
© Sylvie Alexis

A man with long hair, wearing a blue shirt and grey trousers, is sitting on a wooden structure made of logs and metal poles. He is playing a banjo and singing into a microphone. The background shows a multi-story apartment building under a cloudy sky. The structure he is on appears to be a temporary or mobile stage or rehearsal space.

3/

Infrastructures et Équipements

Les arts du cirque en Île-de-France font face à un déficit structurel d'espaces adaptés à leurs besoins spécifiques : entraînement, stockage, stationnement... Ces contraintes pèsent sur les conditions de travail des artistes, la viabilité économique des compagnies et l'équité d'accès au territoire francilien.

Les propositions suivantes visent à y répondre par trois axes : structurer un réseau d'espaces d'entraînement, mutualiser des solutions de stockage et de stationnement, et intégrer les arts du cirque dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme transitoire.

3.1 Espaces d'entraînement des artistes de cirque

Objectifs

- ✎ La pratique artistique exige une régularité d'entraînement en dehors des temps contractuels, indispensable au maintien des compétences professionnelles et à une condition physique adaptée ; particulièrement dans les disciplines à forte intensité physique comme le cirque, où il constitue un levier majeur de prévention des blessures.
- ✎ Or l'accès à des espaces d'entraînement adaptés, équipés et sécurisés reste complexe. Les artistes doivent solliciter différents types de structures hors contrat de travail. En l'absence d'un répertoire de ces lieux et de leurs conditions d'accueil, cet accès repose sur la seule connaissance des réseaux, ce qui pénalise les professionnels extérieurs à ces réseaux ou nouvellement installés en Île-de-France.
- ✎ Ces espaces sont rares, inégalement répartis sur le territoire francilien et insuffisamment coordonnés entre réseaux (écoles supérieures, écoles de pratique, lieux intermédiaires, lieux de création).
- ✎ Les conditions financières et les modes de contractualisation restent, par ailleurs, hétérogènes selon les lieux (mise à disposition, location, abonnement...).
- ✎ Face à ce constat, trois objectifs sont poursuivis : améliorer la visibilité et l'accessibilité des espaces existants, structurer un réseau coordonné de lieux d'entraînement garantissant l'équité territoriale, notamment au sein des écoles de pratique amateur, et renforcer les liens entre praticiens amateurs et professionnels.

Propositions

• Cartographier et recenser

Une cartographie des espaces d'entraînement serait réalisée et une plateforme recensant les lieux et créneaux disponibles serait développée, en lien avec les travaux d'observation de la filière. Dans chaque lieu, un cahier des charges et un mode opératoire précisant les conditions de pratique et les modalités de prise en charge des frais d'accueil seraient rédigés. Leur élaboration pourrait être confiée aux représentants des lieux et artistes référents par discipline, piloté par le comité technique COTECH+ (cf. Chapitre 6).

• Développer un réseau de lieux d'entraînement

Un réseau de lieux d'entraînement accueillant professionnels et jeunes en voie de professionnalisation dans les arts du cirque serait structuré, en garantissant l'équité territoriale et des conditions d'accès sécurisées, en s'appuyant prioritairement sur les écoles de loisirs et de pratique amateur.

• Développer un réseau d'artistes professionnels

Un réseau d'artistes professionnels facilitant la mise en relation entre artistes en recherche d'espaces et lieux d'accueil serait créé, afin de lever les freins liés à la contractualisation et à la présomption de salariat lors de l'entraînement.

• Mettre en place un Pass Entraînement

Un Pass Entraînement serait mis en place, destiné à soutenir les artistes dans la prise en charge des frais liés à l'accès aux espaces (abonnements, assurances, etc.).

COÛT



Mutualisations possibles : site internet Cirque en Île-de-France.

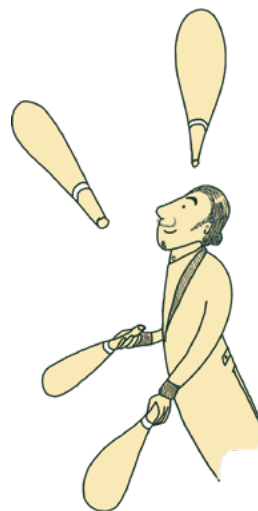
PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



3.2 Espaces mutualisés de stockage et aires de stationnement



Objectifs

- ✎ Les compagnies de cirque font face à un besoin structurel en matière d'espaces de stockage pour leurs décors, matériel roulant, agrès et scénographies volumineuses, particulièrement pour les structures exploitant des chapiteaux. En Île-de-France, la forte pression foncière rend l'accès à des espaces adaptés complexe et coûteux. Les quelques solutions existantes sur le territoire restent très insuffisantes au regard des besoins et des spécificités circassiennes.
- ✎ L'Île-de-France constitue par ailleurs un carrefour et un lieu de transit central pour les compagnies nationales, rendant déterminante la question du stationnement des véhicules, convois et matériels à proximité des zones urbaines et des grands axes. L'absence d'aires adaptées génère des déplacements contraints, des surcoûts logistiques et une empreinte carbone accrue.
- ✎ À Paris, les compagnies se heurtent en outre à un obstacle réglementaire : l'impossibilité d'obtenir une carte professionnelle pour leurs véhicules, le spectacle vivant ne figurant pas parmi les codes APE éligibles, ce qui freine directement leur mobilité et leur capacité à exercer sur le territoire.
- ✎ Les propositions suivantes visent à lever ces freins et à créer des leviers pour améliorer la transition écologique du secteur et contribuer à la sécurisation des conditions d'exploitation et des conditions de travail des équipes artistiques.

22

Propositions

• La mutualisation d'espaces de stockage

Le déploiement de dispositifs d'espaces de stockage, sécurisés et adaptés aux contraintes techniques du cirque, constituerait un levier majeur de professionnalisation. Il permettrait d'améliorer la durabilité du matériel, de réduire les coûts économiques et environnementaux liés à la dispersion des lieux de stockage et de contribuer à une meilleure maîtrise foncière.

Plusieurs actions pourraient être envisagées :

- Des espaces de stockage mutualisés seraient créés : les sites seraient identifiés et les études de faisabilité confiées à un acteur du territoire, aux collectivités ou aux services de l'État ;
- Les parkings de la Ville de Paris en cours de réhabilitation pourraient être mobilisés pour créer de nouveaux espaces de stockage ;
- Des projets d'urbanisme transitoire seraient fléchés vers la création d'espaces de stockage adaptés aux besoins des compagnies de cirque.

• Aires de stationnement et conditions de stationnement

- La création d'aires de stationnement sécurisées et adaptées aux véhicules des compagnies, situées à proximité des grands axes routiers permettrait d'optimiser les mobilités et de limiter les déplacements inutiles.
- Il serait demandé que le code APE 90.01Z soit rendu éligible à la carte professionnelle pour les véhicules des compagnies à Paris.

Les collectivités territoriales et l'État pourraient contribuer au financement de ces actions via des dispositifs existants ou dédiés.

COÛT

€€

(mutualisation possible)

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



3.3 Intégrer les arts du cirque dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme transitoire

Objectifs

- ✎ L'environnement urbain francilien comprend de nombreux espaces au statut indéterminé ou transitoire (délaissés urbains, projets d'aménagement...) qui constituent autant d'opportunités pour répondre aux besoins variés de la filière : événements sous chapiteau, résidences de création, lieux de travail, espaces d'entraînement, zones de stockage... Ces opportunités restent cependant largement méconnues des acteurs du cirque, et les spécificités techniques de cette discipline sont rarement intégrées dès la conception des projets urbains et des équipements culturels.
- ✎ L'objectif est donc double : faire coïncider les besoins de la filière avec les opportunités d'aménagement et d'urbanisme transitoire, et sensibiliser les acteurs de l'urbanisme aux spécificités techniques des arts du cirque pour favoriser leur prise en compte dès la conception des projets.

Propositions

Une démarche progressive en trois temps serait mise en œuvre, associant : les services d'urbanisme, de foncier et de la culture des Établissements Public Territorial (EPT), les EPCI, les communes, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), les aménageurs, les bailleurs sociaux, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le Cerema, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), l'Institut Paris Région, le comité d'experts cirque, la filière cirque, la DRAC et les conseillers.

23

• Cartographier et anticiper

Les ressources d'observation et d'urbanisme des EPT et EPCI seraient mobilisées pour identifier les espaces disponibles, les projets d'aménagement et d'équipements culturels. Un échange avec la filière cirque permettrait de croiser ces données avec les besoins régionaux identifiés dans le SODAC. Une cartographie francilienne des opportunités serait ainsi constituée.

• Qualifier et vérifier la faisabilité

Pour chaque opportunité identifiée, une fiche technique serait établie : surface, accessibilité, raccordements, spécifications cirque, contraintes réglementaires, durée d'occupation... La faisabilité serait vérifiée avec les acteurs concernés et la cohérence avec les besoins du SODAC analysée, notamment en termes de rééquilibrage territorial et de couverture Paris / couronnes.

• Activer selon les contextes

- Urbanisme transitoire : les dispositifs existants seraient mobilisés (ANCT, fonds friches, France Tiers-Lieux) et des projets circassiens seraient adossés aux opérations de transformation urbaine (ANRU, bailleurs sociaux), avec l'appui des UDAP.
- Accompagnement d'équipements culturels : un comité d'experts cirque serait constitué pour accompagner les maîtrises d'ouvrage dès la conception sur les spécifications techniques (hauteurs, résistance, accroche aérienne, entraînement, zones chapiteaux), en lien avec l'Institut Paris Région et les UDAP.

COÛT

€
(ingénierie)

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ





Éducation artistique et culturelle

4/

Malgré des atouts singuliers (accessibilité sociale, diversité des corps et des talents, capacité à toucher des publics éloignés des formes artistiques conventionnelles...), les arts du cirque représentent moins de 2 % des projets d'Éducation artistique et culturelle (EAC) en temps scolaire en Île-de-France. Quatre leviers sont mobilisés pour corriger cette sous-représentation : intégrer le cirque dans des schémas d'EAC territoriaux, renforcer les liens avec l'Éducation nationale, former les professionnels à la conception de projets EAC, et développer des résidences territoriales dédiées.

4.1 Inclusion du cirque dans les parcours ou schémas d'orientation d'EAC

Objectifs

- ✎ Les arts du cirque sont encore très largement sous-représentés dans les parcours d'EAC et les schémas d'orientation des enseignements artistiques au niveau départemental.
- ✎ Cette situation est d'autant plus paradoxale que la discipline présente des atouts spécifiques : elle combine expression artistique et performance physique, valorise la diversité des talents et des corps, et s'affranchit largement des barrières socioculturelles. Elle dispose par ailleurs d'un réseau nourri d'écoles de pratique amateur, de compagnies et de lieux de diffusion.
- ✎ Cette sous-représentation coupe les arts du cirque d'opportunités d'activités et d'une capacité de rayonnement sur le territoire, alors même que l'EAC constitue l'un des piliers des politiques culturelles des collectivités territoriales.
- ✎ Remédier à ce décalage entre le potentiel de la filière et sa représentation effective dans les dispositifs d'EAC constitue un enjeu majeur pour le développement du cirque sur le territoire francilien.

Propositions

- **Présence du cirque dans les programmes d'EAC**

Le cirque serait intégré dans les programmes d'EAC (contrats territoriaux, politique de la ville, schémas départementaux des enseignements artistiques) en informant sur les différents dispositifs existants, en développant la concertation et la coordination territoriale, afin de coconstruire des modalités de développement des actions et d'avancer collectivement sur les contenus, les cadres de mise en œuvre et les moyens.

- **Participation des acteurs de la filière aux orientations des programmes d'EAC**

Des représentants de la filière seraient invités dès que possible dans les comités de pilotage des dispositifs d'EAC tels que les schémas d'enseignements artistiques, les Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), les Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) ou les Cités éducatives... Mais aussi au sein des réunions d'évaluation des actions culturelles et de la politique de la ville : Éducation nationale, DRAC, services des collectivités territoriales...

COÛT

€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



4.2 Lien à l'Éducation nationale

Objectifs

- ✎ La réussite d'une action d'EAC suppose la rencontre entre un projet d'établissement, un environnement territorial et une démarche artistique spécifique. Elle nécessite une interconnaissance des acteurs, de leurs démarches et de leurs contextes d'action.
- ✎ Or cette interconnaissance fait souvent défaut : les structures culturelles méconnaissent les projets d'établissement, tandis que les équipes éducatives peinent à identifier les ressources artistiques disponibles sur leur territoire.
- ✎ Un projet d'EAC ne peut d'ailleurs être réduit à une offre de produits : il s'élabore nécessairement en lien avec les partenaires, en prenant en compte les contextes spécifiques des établissements, des territoires et des équipes.
- ✎ Par ailleurs, les artistes intervenant dans le cadre d'actions d'EAC sont engagés et rémunérés en tant que professionnels des métiers artistiques et non en tant que pédagogues ou animateurs. Les tarifications horaires doivent permettre leur juste rémunération, le SODAC préconise un minimum de 70 à 80 € / heure.
- ✎ Ces constats appellent à renforcer l'interconnaissance entre acteurs culturels et acteurs éducatifs à l'échelle territoriale, et à garantir des conditions d'intervention dignes pour les artistes, afin que les projets d'EAC en arts du cirque se développent dans un cadre professionnel exigeant.

Propositions

26

• Rencontres annuelles

Afin d'améliorer la compréhension mutuelle des projets artistiques et des projets d'établissement, et de favoriser un égal accès des structures culturelles aux dispositifs d'EAC, des rencontres régulières entre acteurs seraient organisées, notamment à l'échelon départemental.

Un temps annuel de présentation des projets d'établissement à destination des structures culturelles du territoire serait mis en place, sous l'égide de la Délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et de la DRAC. Ce temps permettrait en parallèle de mieux identifier les projets artistiques et les ressources culturelles disponibles sur chaque territoire.

• Guide des bonnes pratiques

Un document synthétisant les bonnes pratiques et les cadres de rémunération pourrait être élaboré et diffusé via les réseaux de la DAAC et de la DRAC, le site "Cirque en Île-de-France", la plateforme Adage...

COÛT

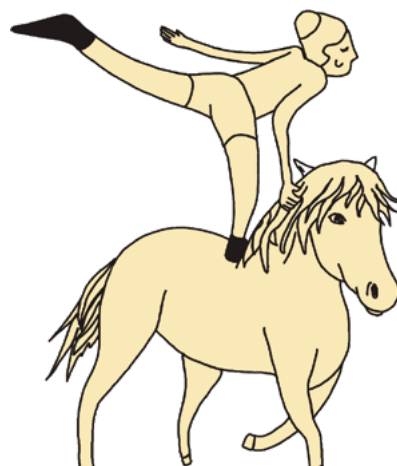
€

PRIORITÉ

⚠️⚠️ > ⚠️⚠️⚠️

TEMPORALITÉ

🕒🕒 > 🕒🕒🕒



4.3 Formation des professionnels à la conception de projets d'EAC

Objectifs

- ✎ L'article 9 de la charte pour l'EAC prévoit que « l'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes ». Les Pôles de Ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PRÉAC) ont ainsi pour mission de former et accompagner les différents acteurs de l'EAC à la réalisation de projets (cf. circulaire n°2007-090 du 12 avril 2007). Pour les arts du cirque, deux PRÉAC existent : un premier porté par le Centre national des arts du cirque et un second, en Normandie, par La Brèche, Pôle National Cirque de Cherbourg.
- ✎ À ce jour, l'Île-de-France ne dispose d'aucune offre de formation professionnelle consacrée à la conception de projets d'EAC dans le champ du cirque, pas davantage que cette compétence n'est intégrée aux cursus initiaux des artistes (DNSP, BATC).
- ✎ De cela peut s'expliquer peut-être le fait que les projets d'EAC en arts du cirque ne représentent que 2 % des projets en temps scolaire en Île-de-France (autant que les projets d'EAC en architecture).
- ✎ Enfin, beaucoup de projets d'EAC soutenus par l'Éducation nationale dans cette discipline sont menés non par des professionnels des arts du cirque mais par des intervenants diplômés du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) préparant au métier d'éducateur sportif, et les rémunérations demeurent peu incitatives pour les artistes professionnels.

27

Propositions

• Développement de l'offre de formation en EAC

Une offre de formation et un accompagnement de proximité pour les artistes en conception de projets d'EAC seraient développés en Île-de-France. Cette offre pourrait être construite grâce à un partenariat entre l'Académie Fratellini et/ou l'ENACR, le Pôle national cirque (PNC), l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle du Conservatoire national des arts et métiers, la Fédération Régionale des Écoles de Cirque d'Île-de-France (FREC), le réseau des écoles de pratique, ainsi que les services de l'État (rectorats et DRAC).

• Préfiguration d'un PREAC

L'objectif, à terme et dans les cinq ans, pourrait être la création d'un troisième PRÉAC Cirque.

• Soutien ciblé aux pôles ressources de l'EAC

- Le soutien aux écoles de pratique artistique des arts du cirque, qui constituent un vivier d'usagers sur le territoire, pourrait être renforcé.
- Un soutien ciblé à des conservatoires ayant une approche pluridisciplinaire et de découverte du cirque pourrait être envisagé, le nouveau Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé les désignant désormais comme lieux de ressources pour l'EAC sur leur territoire.

COÛT

€€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



4.4 Des résidences territoriales d'EAC dédiées au cirque

Objectifs

- ✎ Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des artistes par des établissements culturels jouent un rôle important pour le soutien à la création mais aussi pour renforcer la présence des artistes sur l'ensemble du territoire de manière à favoriser la rencontre avec les populations et permettre la découverte et l'appropriation des arts par les publics.
- ✎ L'État comme les collectivités territoriales financent différents types de résidence artistique. Pour l'État, la circulaire n°2016-05 du 8 janvier 2016 distingue la résidence de création de la résidence d'artiste en territoire. Dans le champ de l'EAC, cette dernière vise à permettre à un artiste de diffuser son répertoire dans des lieux non dédiés et à associer les habitants au processus de création.
- ✎ En Île-de-France, la DRAC a mis en place plusieurs types de résidences-mission adressées à des publics différents (scolaires, santé, justice, politique de la ville). Dans le temps scolaire, le programme « Mille Cent Jours » permet à un artiste d'intervenir pendant trois années consécutives dans un même établissement. Enfin, les résidences d'implantation, qui ont pour finalité première de soutenir un artiste dans sa création avec l'appui d'une collectivité territoriale de grande couronne, comportent également un volet d'EAC. Les collectivités franciliennes proposent également des dispositifs nombreux, tels que l'aide à la résidence territoriale de la Région Île-de-France ou l'appel à projets des résidences artistiques de la Seine-Saint-Denis.
- ✎ Or les arts du cirque restent peu représentés dans ces dispositifs, et les appels à projets existants sont insuffisamment relayés auprès des professionnels de la filière. Trois objectifs en découlent : renforcer la présence des artistes de cirque sur l'ensemble du territoire francilien, favoriser la rencontre avec les populations et concourir au développement de l'EAC cirque en temps scolaire.

28

Propositions

• Améliorer la visibilité des dispositifs de résidences EAC

Il conviendrait de mieux diffuser les appels à projets pour les résidences d'EAC auprès des professionnels des arts du cirque, notamment via la plateforme numérique « Cirque en Île-de-France », afin de remédier au manque de visibilité actuel sur les dispositifs existants.

• Ancrer les arts du cirque dans les territoires par une résidence triennale

Une résidence triennale d'EAC dédiée aux arts du cirque serait construite, s'inspirant du modèle du programme « Mille Cent Jours » : un artiste interviendrait pendant trois années consécutives dans un même territoire, permettant aux élèves de découvrir la création circassienne par la pratique et la rencontre avec les artistes sur un temps long.

COÛT

€€€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ







Visibilité et promotion du cirque de création

5/

Le cirque contemporain peine à s'imposer dans le paysage culturel francilien, où le foisonnement et la concentration de l'offre culturelle nuisent à sa visibilité. Les compagnies manquent d'espaces de monstration professionnelle, particulièrement à Paris, tandis que le cirque reste peu identifiable parmi l'offre existante et que les élus méconnaissent encore trop souvent les atouts du cirque et du chapiteau. Pour y remédier, plusieurs pistes sont explorées : temps de visibilité professionnelle, outils de promotion à destination des élus et des publics, et structuration d'une communication régionale partagée.

5.1 Soutien à la mobilité des équipes artistiques et à leur visibilité professionnelle à Paris

Objectifs

- ✎ Paris constitue un lieu de visibilité professionnelle privilégié pour les compagnies en raison de son rayonnement national et international auprès des programmeurs, diffuseurs, médias et partenaires institutionnels. Disposer d'opportunités de visibilité à Paris représente donc un enjeu majeur pour les compagnies de cirque franciliennes et nationales, encore accentué ces dernières années avec la disparition d'espaces de visibilité professionnelle majeurs comme le temps fort "Occitanie fait son cirque" durant le festival d'Avignon.
- ✎ Pourtant, la capitale présente un déficit structurel d'espaces d'accueil pour le cirque contemporain. En salle, seules quelques structures parisiennes programment régulièrement du cirque (Théâtre Sylvia Monfort, Le 104, La Villette, Théâtre de la Cité Internationale, Cirque Électrique, Ateliers du Plateau, 2R2C principalement) dans des conditions financières très disparates, allant de l'achat de spectacles au simple prêt de salle. Sous chapiteau, les espaces institutionnels d'accueil (Parc de La Villette, Village de Cirque sur la pelouse de Reuilly) sont difficilement accessibles (calendrier saturé, coûts élevés, procédures lourdes) et insuffisants. Les théâtres privés programment encore rarement du cirque.
- ✎ Cette situation pénalise particulièrement les compagnies de création, qui doivent assumer des coûts importants pour organiser leur visibilité à Paris, sans garantie de retombées proportionnelles à l'investissement.
- ✎ Il s'agit donc de réduire ces obstacles en structurant l'offre d'accueil existante, en développant de nouveaux espaces d'implantation et en soutenant la mobilité des compagnies sur le territoire parisien et de proche couronne.

31

Propositions

• Développement d'un réseau de salles cirque-compatible

Un réseau pérenne de salles « cirque-compatible » serait structuré, permettant de mutualiser bonnes pratiques, moyens techniques et communication, à travers une cartographie des conditions d'accueil, des rencontres bi-annuelles programmeurs / compagnies et une plateforme numérique recensant l'offre de cirque parisienne (cf. Proposition 5.4).

• Mobilisation de l'urbanisme transitoire

Un dispositif d'espaces temporaires d'implantation de chapiteaux serait créé, en mobilisant le foncier parisien et de proche couronne de manière transitoire (friches, terrains en attente de réhabilitation, etc.), accessible aux compagnies professionnelles sans sélection dans la programmation (cf. Proposition 2.2).

• Soutien à la communication et à la mobilité

Une aide à la mobilité des compagnies de cirque à Paris et en petite couronne serait développée, prenant en charge notamment les frais de communication. Elle pourrait prendre la forme d'une aide en industrie apportée par la Ville de Paris et les collectivités partenaires.

Ces propositions sont complémentaires notamment aux Propositions 1.2, 2.3, 3.3 et 5.2.

COÛT

€€

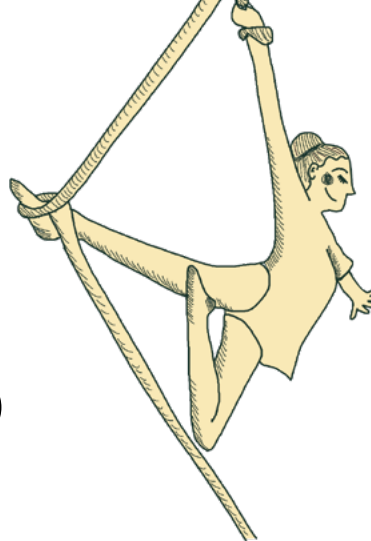
(mutualisation possible)

PRIORITÉ

⚠⚠⚠

TEMPORALITÉ

🕒🕒 > 🕒🕒🕒



5.2 Plateaux de cirque (salle et extérieur)

Objectifs

- ✎ Le cirque fait désormais partie intégrante d'une grande part des programmations des lieux généralistes en France, au même titre que la danse et le théâtre, même si c'est dans des proportions plus modestes. De nombreux directeurs de théâtres ou de festivals cherchent tout au long de l'année de nouveaux projets circassiens, qui restent difficiles à identifier pour les professionnels ne fréquentant pas les festivals spécialisés.
- ✎ En Île-de-France, un réseau s'est créé pour répondre à cette difficulté : CirquEvolution. D'abord limité au département du Val-d'Oise, il s'est progressivement élargi et touche désormais 26 structures. Parallèlement, le Groupe des 20 théâtres en Île-de-France a pris l'habitude d'intégrer des propositions de cirque à l'occasion des Plateaux qu'il organise deux fois par an. Par ailleurs, les pratiques professionnelles dans le domaine du spectacle vivant évoluent vers une plus grande coopération entre les lieux dans le but d'organiser des tournées concertées, tendance encouragée par l'Office national de diffusion artistique (ONDA) et par le programme de l'État « Mieux produire, mieux diffuser ».
- ✎ Ces initiatives restent cependant insuffisantes pour couvrir l'ensemble des lieux franciliens. Créer un temps annuel de visibilité professionnelle dédié au cirque, ouvert à l'ensemble des lieux de la région, permettrait de faciliter les rencontres entre compagnies et programmateurs et de favoriser le développement de tournées concertées.

32

Propositions

- Un plateau de cirque annuel, ouvert à l'ensemble des lieux franciliens, serait mis en place. Cet événement offrirait une forte visibilité à des projets déjà créés ou en préparation, destinés à la salle, à l'extérieur et au chapiteau.
- Pour réaliser ce projet, il conviendrait de confier à un opérateur (tel que le réseau CirquEvolution par exemple) les moyens budgétaires nécessaires à l'organisation de cet événement dans les meilleures conditions pour les professionnels comme pour les équipes artistiques.
- Une attention particulière serait portée à la diversité de la sélection, notamment en termes de projets d'ampleurs différentes (besoins, espaces, coûts).
- Enfin, cette journée serait organisée dans un lieu facile d'accès et disposant des capacités techniques nécessaires.

COÛT

€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



5.3 Faire connaître et valoriser le cirque contemporain auprès des élus

Objectifs

- ✎ Les élus locaux et leurs services techniques manquent souvent d'informations pratiques pour envisager l'accueil d'un spectacle de cirque sous chapiteau : quelles autorisations ? Quels espaces ? Quelles étapes ? Au-delà des aspects techniques, des préjugés persistants freinent la décision d'accueil : image du chapiteau énergivore, représentations négatives associées aux caravanes, méconnaissance des normes de sécurité maîtrisées par les compagnies.
- ✎ Cette méconnaissance constitue un frein majeur à la diffusion, particulièrement en zone rurale et périurbaine où le cirque sous chapiteau pourrait pourtant trouver naturellement sa place et jouer un rôle structurant d'aménagement culturel du territoire.
- ✎ Ces freins appellent une réponse concrète : outiller les collectivités, déconstruire les idées reçues et valoriser les atouts spécifiques du chapiteau, sa capacité à toucher des publics plus mixtes socialement que le spectacle vivant en salle, son image populaire et festive, sa polyvalence comme outil d'animation territoriale.

Propositions

- **Guide d'accueil du cirque par les élus**

Un document synthétique à destination des élus et des services municipaux serait élaboré couvrant deux axes complémentaires : d'une part, les aspects pratiques de l'accueil d'un chapiteau (cadre réglementaire, autorisations, besoins techniques et logistiques, étapes chronologiques du montage à la représentation, contacts et interlocuteurs utiles) ; d'autre part, les atouts et potentiels du chapiteau pour les territoires, afin de lever les préjugés qui en freinent l'accueil. Il est pour cela possible de s'appuyer sur les publications existantes (ARTCENA, SCC...).

- **Promotion du cirque auprès des élus des collectivités**

Le cirque contemporain et le chapiteau seraient promus, en valorisant la démarche et les préconisations du SODAC lors des salons et rassemblements d'élus. Par exemple, présentation du SODAC au salon des maires en Île-de-France en 2026.

Un partenariat avec l'AMIF serait développé pour organiser annuellement une table ronde / débat sur les enjeux de la filière au salon des maires de l'AMIF.

COÛT

€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



5.4 Valorisation de l'offre du cirque contemporain auprès du public

Objectifs

- 34
- ✎ En Île-de-France, l'offre culturelle est si concentrée et dense que le cirque contemporain peine à s'y distinguer. Les spectateurs potentiels ne disposent pas d'outils leur permettant d'identifier facilement les propositions circassiennes dans la masse des programmations disponibles. Cette invisibilité freine le développement des publics et limite la structuration d'une demande régionale. Pourtant, plusieurs viviers de publics existent et restent insuffisamment mobilisés.
 - ✎ L'appétence du public francilien pour les arts du cirque est réelle. La fréquentation massive de la Pelouse de Reuilly (30 000 personnes/week-end), où s'installent régulièrement les cirques traditionnels, témoigne d'un intérêt populaire fort pour cette forme spectaculaire. Ce public, familier du chapiteau et sensible à l'univers circassien, constitue un vivier potentiel pour le cirque contemporain, à condition de lui offrir les moyens de découvrir cette offre artistique diversifiée et de l'orienter vers les propositions contemporaines.
 - ✎ Par ailleurs, le public régulier du spectacle vivant en Île-de-France, habitué à fréquenter théâtres, salles de concert et lieux de danse, pourrait être davantage orienté vers les œuvres de cirque contemporain, dont il ignore souvent l'existence ou la richesse esthétique.
 - ✎ Inversement, le cirque peut constituer un produit d'appel précieux vers le spectacle vivant pour des publics moins familiers des institutions culturelles. Là où d'autres disciplines peuvent intimider par leurs codes ou leurs freins symboliques, le cirque, associé à l'imaginaire festif du chapiteau, à la prouesse physique, à l'émerveillement, offre une porte d'entrée moins intimidante vers la création contemporaine. Il peut ainsi jouer un rôle de passerelle vers d'autres formes artistiques.
 - ✎ L'objectif est donc de capitaliser sur ces différents leviers en améliorant la lisibilité de l'offre de cirque contemporain, pour élargir les publics et encourager leur circulation sur l'ensemble du territoire régional.

Propositions

• Marquage visuel pour référencer les spectacles de cirque sur les plateformes

Un logo identifiant les spectacles de cirque contemporain serait créé, à apposer sur les plateformes de billetterie et d'information culturelle via des partenariats, permettant aux spectateurs de repérer l'offre circassienne là où ils cherchent déjà l'information.

• Site dédié

Un portail « Cirque en Île-de-France » serait créé regroupant une présentation des compagnies, une cartographie des lieux et des ressources sur les esthétiques circassiennes. Cet outil représenterait une porte d'entrée unique offrant une vision consolidée de l'offre régionale.

• Agenda dématérialisé

Un agenda actualisé des spectacles de cirque en Île-de-France serait intégré à ce site, facilitant la découverte de propositions au-delà des lieux de fréquentation habituels.

COÛT

€€

Mutualisations
possibles : site internet
Cirque en Île-de-France.

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ







Structuration coordination et gouvernance de la filière

6/

Le SODAC avait pour mission de rédiger une feuille de route comportant des propositions concrètes afin d'améliorer la place du cirque contemporain en Île-de-France. Il convient maintenant de les mettre en œuvre. À cet effet, il est recommandé que le mode de gouvernance mis en place depuis trois ans soit maintenu et enrichi, qu'une plateforme numérique soit créée pour soutenir un travail effectif d'observation et de coordination, et que la labellisation d'un deuxième Pôle national cirque soit engagée, marqueur institutionnel déterminant au service de la dynamique recherchée.

6.1 Création d'un second Pôle national cirque

Objectifs

- ✎ La création d'un second Pôle national cirque en Île-de-France est apparue dans les échanges autour du SODAC comme une priorité, pour deux raisons au moins.
- ✎ D'une part du fait de l'ampleur démographique de la région. Il paraît évident qu'un seul Pôle soit tout à fait insuffisant au regard du nombre d'habitants. D'ailleurs L'État ne s'y trompe pas et on compte beaucoup plus de scènes nationales ou de centres dramatiques nationaux en Île-de-France que partout ailleurs.
- ✎ D'autre part, la mise en application de la présente feuille de route nécessite la mobilisation de toute la filière. La labellisation d'un second Pôle, dont une partie des missions sera définie par le SODAC, apporterait une aide concrète et précieuse.
- ✎ L'ambition du schéma est d'installer une dynamique durable en faveur du cirque contemporain et donc d'inscrire dans le temps le déploiement de ses propositions. Ainsi un deuxième pilier institutionnel consoliderait les moyens au service de cette dynamique. La réflexion sur une prochaine labellisation doit par conséquent être directement liée aux enjeux et aux besoins du SODAC.

Propositions

- Il appartiendrait au comité technique (COTECH+) et au comité de pilotage (COPIIL+) d'imaginer des propositions en ce sens. Le champ des possibles est assez large :
 - Un opérateur fixe, comme l'Académie Fratellini, à qui seraient confiées des missions nouvelles liées au SODAC.
 - Un opérateur collectif qui regrouperait plusieurs structures et prendrait en charge un pan entier des nouvelles missions prévues dans la présente feuille de route.
 - Un opérateur tournant qui investirait des territoires successifs avec une capacité à fédérer les acteurs locaux de manière plus efficiente.

37

COÛT

€€ > €€€

(selon l'opérateur choisi)

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



6.2 Observation et concertation

Objectifs

- ✎ La première phase du SODAC a montré que la filière circassienne francilienne manquait aujourd'hui d'une vision globale et actualisée de ses activités, et d'espaces de concertation réguliers entre les acteurs et leurs partenaires institutionnels. Or la structuration d'une observation pérenne constitue un triple enjeu pour la filière : être reconnus comme filière structurée, mettre en lumière la diversité des activités du secteur, et disposer d'outils de dialogue partagés avec les partenaires publics.
- ✎ Il s'agirait donc, d'une part, d'actualiser et de développer les travaux de recensement, de cartographie et de collecte de données sur l'économie, l'emploi et les financements publics du secteur, initiés dans la première phase. D'autre part, de renforcer l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs du cirque et leurs partenaires (collectivités locales, structures éducatives, opérateurs culturels) par des temps de rencontres régionales réguliers.

Propositions

- **Mise en place d'une plateforme numérique d'observation**

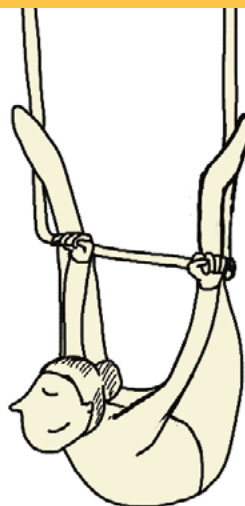
Une plateforme numérique dédiée, adossée au site internet du SODAC ou à un site mutualisé « Cirque en Île-de-France », serait créée. Des tableaux de bord thématiques y seraient actualisés régulièrement : implantations, emploi, diffusion, formation, financements. Cet outil constituerait une ressource de référence pour la filière et ses interlocuteurs. Sa mise en œuvre impliquerait de clarifier et structurer les modalités de partage des données avec les différents opérateurs et collectivités (ARTCENA, DRAC, région et départements), les conditions d'accès et d'actualisation, ainsi que le coût de gestion de la plateforme.

- **Développement d'une observation partagée**

Des rencontres régulières viendraient compléter ce dispositif numérique par des temps d'échange en présentiel, favorisant l'appropriation collective des données et le dialogue entre acteurs, par exemple lors de réunions dédiées de la conférence permanente régionale des arts du cirque et du COPIL+ (cf. Proposition 6.3).

38

COÛT	PRIORITÉ	TEMPORALITÉ
€ (mutualisables)	⚠⚠⚠	🕒 > 🕒🕒



6.3 Gouvernance : Comité technique, comité de pilotage et conférence permanente régionale des arts du cirque

Objectifs

- ✎ Le SODAC a permis de construire un diagnostic partagé et de faire émerger une feuille de route pour le développement du cirque contemporain en Île-de-France.
- ✎ Les travaux confirment un constat clair : malgré la présence d'acteurs engagés et compétents, la configuration actuelle du secteur n'est pas à la hauteur de ce qu'on peut attendre pour l'Île-de-France.
- ✎ Il s'agit désormais d'ouvrir la suite de cette démarche : celle de la mise en œuvre, du suivi et de la consolidation.
- ✎ Cette phase devrait être progressive et réaliste. Les acteurs n'ont ni les mêmes leviers, ni les mêmes priorités, ni les mêmes ressources. Les contextes budgétaires sont contraints. Il faudrait donc avancer à partir de l'existant, hiérarchiser les priorités et adapter les ambitions aux conditions réelles de faisabilité.

Propositions

Pour accompagner cette nouvelle étape, trois leviers seraient proposés : la constitution d'un COTECH+ et d'un COPIL+, ainsi que la mise en place d'une conférence permanente régionale des arts du cirque.

• COTECH+

Le cœur du dispositif reposerait sur un COTECH+. Cette instance constituerait le prolongement direct du comité technique mis en place dans le cadre de l'élaboration du SODAC. Elle en conserverait la composition et l'esprit de travail, avec la possibilité d'un élargissement à de nouveaux membres selon les besoins identifiés.

• COPIL+

Un COPIL+ serait également mis en place, représentatif des acteurs de la filière. Il constituerait l'instance de validation et d'orientation stratégique, en dialogue avec les travaux du COTECH+.

• Conférence permanente régionale des arts du cirque

Une conférence permanente régionale des arts du cirque serait créée afin de mettre en place une instance de suivi institutionnel réunissant la DRAC, la Région Île-de-France, la Ville de Paris, les départements et, le cas échéant, les EPCI susceptibles de s'impliquer. Ces partenaires occupent une place déterminante dans la structuration du secteur. Par leurs capacités d'intervention, leur effet d'entraînement et leur responsabilité territoriale, ils formeraient le premier cercle institutionnel de la mise en œuvre du SODAC.

Il conviendrait d'embaucher très rapidement un permanent à temps plein afin d'assurer une partie des missions contenues dans la feuille de route. Pour l'heure, une nouvelle personne morale propre au SODAC ne serait pas créée. Il reviendrait au COTECH+ de faire le choix des conditions de cette embauche (portage administratif et financement).

COÛT

€€

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ



6.4 Les missions des organes de gouvernance

Propositions

• **Les missions principales du COTECH+ seraient de :**

- Impulser les actions découlant du SODAC et suivre leur mise en œuvre.
- Promouvoir ces actions auprès des partenaires.
- Co-construire des dispositifs pour la filière en proposant l'adaptation des dispositifs existants ou en créant de nouveaux dispositifs.
- Travailler sur les calendriers des aides.

De manière générale le COTECH+ piloterait la mise en place de la feuille de route, soit directement, soit en confiant des missions à des opérateurs. Il présenterait ses travaux annuellement au COPIL+. Il se réunirait toutes les 6 semaines.

• **Les missions principales du COPIL+ seraient de :**

- Expertiser, réagir, valider les orientations des actions.
- Faire de nouvelles propositions.
- Favoriser l'interconnaissance des différents acteurs de la filière.

Il se réunirait au moins une fois par an.

• **Le rôle de la conférence permanente régionale des arts du cirque :**

Cette conférence permanente aurait vocation à suivre les priorités de mise en œuvre du SODAC, à mettre en discussion les sujets structurants à l'échelle régionale, à croiser les approches territoriales et à les affiner au niveau des EPCI, à examiner les points d'arbitrage ou de coordination institutionnelle, et à donner de la continuité politique à la dynamique engagée.

La conférence permanente s'appuierait sur les travaux du COTECH+ et du COPIL+, dont elle recevrait les conclusions et recommandations. Elle ne se substituerait pas à ces instances opérationnelles, mais leur conférerait une portée institutionnelle et politique. Elle devrait déterminer elle-même les moyens lui permettant de traduire de manière visible, opérationnelle et territoriale, la dynamique engagée par le SODAC.

La phase de concertation de ce SODAC a montré l'importance de poursuivre le travail d'interconnaissance. Le déploiement des actions préconisées par le SODAC, reposerait en partie sur la capacité des acteurs de la filière à poursuivre et mettre en œuvre ces actions dans le temps. En parallèle, plusieurs, si ce n'est tous les axes de développement identifiés (fonds filière, observation, mise en place d'un second PNC, etc.), nécessiteraient une évaluation et un suivi régulier.

40

COÛT

€€

(mêmes modalités de financement et de temporalité que le 6.3)

PRIORITÉ



TEMPORALITÉ





TOUT EST BIEN !
Nikolaus
Cie Pré-O-Coupé
© Christophe Raynaud de Lage

Un sodac avec qui ?

Ont participé à ce schéma d'orientation des arts du cirque :

LES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

- **DRAC Île-de-France** : **Didier Cormier** (Chef du service régional de la création), **Franck Darras** (Conseiller théâtre) et **Dorothée Villemaux** (Conseillère théâtre).
- **Région Île-de-France** : **Jean Cailleau** (Chef de service adjoint du spectacle vivant) et **Isabelle Roux** (Chargée de mission spectacle vivant).
- **Syndicat des cirques et compagnies de création** : **Yannis Jean** (Directeur) et **Ariane Pouget** (Déléguée générale).
- **L'Azimut, Pôle national cirque en Île-de-France** : **Marc Jeancourt** et **Delphine Lagrandeur** (Codirecteurs).

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- **Bureau de production** : **Full Full** (Nicolas Feniou et Sarah Mégard).
- **Compagnies non conventionnées** : **Les Frères Kazamaroff** (Gérard Clarté), **Compagnie Barks** (Bastien Dausse, Clémence Tonfoni et Lucie Galharret), **La Fauve** (Arthur Sidoroff et Guillaume André) et **Compagnie Alto** (Anne-Claire Gonnard et Guy Boutteville).
- **Compagnies conventionnées** : **L'Envolée cirque** (Pauline Barbox et Chloé Bensimon-Liatard), **Compagnie Cabas** (Sophia Perez et Maud Tornare), **Compagnie Pré-O-Coupé** (Nikolaus Holz et Chloé Delpierre), **Le Troisième Cirque** (Marroussia Diaz Verbeke, Élodie Royer).
- **Lieux conventionnés** : **Scène nationale de Sénart** (Caroline Simpson-Smith et avant Jean-Michel Puiffe), **Scène nationale d'Évry et de l'Essonne** (Matthias Tronqual), **l'Espace Périphérique Paris** (Sylvie Cadenat) et **2R2C Paris** (Marie Chapoullié et Remy Bovis).
- **Lieux non conventionnés** : **Théâtre du Rond-Point Paris** (Laurence de Magalhes), **Les Passerelles Pontault-Combault** (Yohann Chanrion) et **L'Envolée, pôle artistique du Val Briard** (Christophe Thiry).
- **Lieux intermédiaires** : **Le Plus Petit Cirque du monde Bagneux** (Eleférios Kechagioglou et Gaëtan Lévêque), **Nil Obstrat Saint-Ouen l'Aumône** (Serge Calvier), **Les Noctambules Nanterre** (Satchie Noro et Félix Buhler).
- **Écoles professionnelles et préparatoires** : **l'Académie Fratellini Saint-Denis** (Valérie Fratellini et Stéphane Simonin) et **l'ENACR Rosny-sous-Bois** (Cyril thomas, Bertrand Bossard, Fabienne Tissier et Samantha le Gall).
- **Écoles de pratiques amateurs** : **l'École Flip Flap** et la **Fédération régionale des écoles de cirque d'Île-de-France** (Émilie Declerck) et la **Fédération française des écoles de cirque** (Raphaël Vigier).
- **Réseau** : **Cirquevolution** (Fanny Debray, Antonella Jacob, Theia Weigel et Apolline Billard).

Remerciements aussi pour leur temps à :

Vincent Berhault Directeur Maison des Jonglages Scène conventionnée Jonglages ; Claire Bourdier ex directrice de l'Espace Culturel André Malraux Kremlin-Bicêtre ; Simon Carrara, Directeur général délégué d'Archaos, Pôle National Cirque de Marseille ; Bruno Cochet, Directeur du théâtre de Rungis ; Serge Hamon directeur de SHAM spectacles Le Bourget ; Tristan Rybaltchenko Directeur de l'Action Culturelle de la ville de Villeparisis et directeur Artistique du Centre Culturel Jacques Prévert ; Matthieu Malgrange, Directeur de l'Atelier du Plateau ; Hervé Vallée, Directeur du Cirque électrique.

Plus largement à l'ensemble des actrices et acteurs de la filière !

L'ACCOMPAGNEMENT DU SODAC

1^{re} phase : agence On va vers le beau (Ingrid Rivet et Laurent Solignac).

2^e phase : agence PARDI! ex Impact Studio (Marie Nicolini et Margault Phelip) et agence Politismos (Claire Guillemain).

Charte des valeurs

Animés par la volonté constante de créer, pour tous les publics et sur l'ensemble des territoires franciliens, les meilleures conditions de rencontre avec les œuvres et les pratiques, les acteurs du schéma d'orientation des arts du cirque s'engagent à faire vivre – dans leurs structures, leurs coopérations et leurs projets – les valeurs suivantes :

- ★ **La prévention et la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.**
- ★ **La promotion de l'égalité, de la parité, de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.**
- ★ **L'engagement en faveur de la transition écologique, dans les modes de production, de diffusion et de coopération (Cadre d'actions et de coopérations pour la transition écologique).**
- ★ **Le respect de la liberté de création.**
- ★ **La prise en compte du handicap pour les enjeux d'insertion professionnelle, d'accessibilité.**
- ★ **L'attention portée aux conditions de travail, à la qualité des parcours professionnels, à la formation, à l'insertion, à l'emploi et aux reconversions.**

(L'ensemble des ressources relatives à chacune de ces thématiques sera mis à disposition sur la plateforme internet).

REMERCIEMENTS CHALEUREUX

- **Pour la DRAC :** Edward de Lumley (Directeur régional des affaires culturelles), François Marie (Directeur régional adjoint des affaires culturelles), Laurent Roturier (ex-Directeur régional des affaires culturelles), Carole Spada (ex-Directrice régionale des affaires culturelles), Olivier Tur (Directeur de cabinet du DRAC), Vivian Sicard (Chargé de communication et des médias) et toute l'équipe du service communication, Claudine Perez-Goudard (Cheffe du département théâtre), Céline Fabre, Jean-Pierre Dufranc et Fabien Spillmann (Conseillers théâtre), Nicolas Robert (Chef du service régional de la coopération, de l'accompagnement, des populations et territoires), Christophe Lemaire (Adjoint au chef de service), Christine Maillard, Nathalie Simonnet, Emmanuelle Pastureau, Aurélie Lesous et Athénaïs Torgeman (Conseillères pour l'action culturelle et territoriale), Jean-François Danis (Conseiller pour l'action culturelle et territoriale).
- **Région Île-de-France :** Mehdi Brit (Chef du spectacle vivant).
- **Département de l'Essonne :** Aurélie Deregel (Directrice de la culture), Christel Tschaegele (Cheffe de service culture et territoires), Laurine Frédéric (Cheffe de projet).
- **Département des Hauts-de-Seine :** Elise de Blanzay-Longuet (Directrice de la culture), Eugénie Caron-Lambert (Cheffe du service action artistique et territoriale), Anna Borlot (Adjointe à la Cheffe du service action artistique et territoriale), Fiona Chabot (ex Chargée des équipements culturels structurants sud), Christèle Kosel (Chargée des équipements culturels structurants nord).
- **Département de la Seine-et-Marne :** Véronique Veau (Vice-Présidente en charge de la culture et du patrimoine), Hervé Biseuil (Directeur des affaires culturelles), Christelle Picod-Pineaud (Directrice adjointe des affaires culturelles).
- **Département de la Seine-Saint-Denis :** Jonathan Ruiz-Huidobro (Chef du service culture, art et territoires), Claire Loucopoulos (Cheffe du bureau du développement artistique et culturel), Catherine Pollet (Cheffe de projet coopération territoriale, cirque, marionnettes arts de la rue), Déborah Ravohitra (Chargée de projet, schéma départemental des pratiques amateurs), Elise Czernichow (ex Cheffe du spectacle vivant).
- **Département du Val-de-Marne :** Marie Fouldrin (Cheffe du service culturel), Coline Chapelet (Conseillère spectacle vivant).
- **Département du Val-d'Oise :** Magalie Bouchet (Directrice de la culture), Nadine Baboin (Chargée du territoire Ouest, service des territoires).
- **Ville de Paris :** Rozenn Bartra (Chef du bureau du spectacle), Margot Pennino (Cheffe adjointe du bureau du spectacle), Annabelle Cabariste (Chargée de secteur cirque, arts de la rue, marionnettes).
- **Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique :** Valérie Deulin (Chargée de mission arts du cirque et écritures dramatiques).
- **L'ONDA :** Marie-Pia Bureau (Directrice générale), Régis Plaud (Conseiller danse et cirque), Sandrine Weishaar (Conseillère jeunesse, cirque et espace public).
- **ARTCENA :** Gwénola David (Directrice générale), Zélie Micholet (Chargée des soutiens arts de la rue et cirque), Louis Logodin (ex Responsable du service Soutiens aux Professionnels).

Direction de la publication et rédaction : **le COTECH** / Graphisme : **Zaoum** / Feuille de route et illustrations : **Sophie Le Penher** / Photo de couverture : **ELLE/S L'Envolée cirque, Pauline Barboux et Jeanne Ragu** © **Christophe Raynaud de Lage** / Imprimeur : **Desbouil-Grésil**



POUR ALLER PLUS LOIN
cirque-ile-de-france.fr